

VILLE  
D'HENDAYE



HENDAIAKO  
HERRIKO  
ETXEA

**OBJET : RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**RÉF. : KE.RS - 457.2019**

---

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à assister à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui se tiendra en Mairie :

**le mercredi 18 septembre 2019 à 18 h 30.**

Je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'expression de mes salutations distinguées.

*Le Maire,*

*1<sup>er</sup> vice-président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque,  
Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques,*



Kotte FCENARRO

PJ /    Ordre du jour  
          Rapports



# CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'HENDAYE

Séance du Mercredi 18 septembre 2019 à 18 h 30

## ORDRE DU JOUR

I - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 JUILLET 2019

II – DÉLIBÉRATIONS

### Sur rapport de M. Kotte ECENARRO

091.2019 - Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

092.2019 - Décision Modificative – Budget Principal

### Sur rapport de M. Richard IRAZUSTA

093.2019 – Tableau des effectifs

094.2019 – Heures supplémentaires

095.2019 – Subvention à l'Association "Il était une fois... un rêve" - Maison d'Assistants Maternelles

### Sur rapport de Mme Christelle CAZALIS

096.2019 – L'Association "Les trois chemins" – Subvention exceptionnelle

097.2019 – Chorale ALAIAK – Subvention exceptionnelle

### Sur rapport de Mme Isabelle POLA LAKE

098.2019 – Signature d'une convention d'action foncière "LEGARRALDE" avec l'EPFL Pays Basque

### Sur rapport de Mme Martine ANSAULT LECUONA

099.2019 - Championnat du Monde 2019 – Aviron de mer – Subvention exceptionnelle

### Sur rapport de Mme Chantal KEHRIG COTTENÇON

100.2019 – Administration Générale – Souscription de divers contrats d'assurances – Années 2020-2025

101.2019 – Réalisation de travaux de rénovation d'un ensemble immobilier sis 10 rue Jean MERMOZ – convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le Département des Pyrénées-Atlantiques et la Ville d'Hendaye

102.2019 – Convention pour Pôle d'Echange Multimodal

103.2019 – Conventions pour façades vidéoprotection

104.2019 – Demande de subvention au fonds de soutien à l'investissement public local – approbation du plan de financement AD'AP 2019

*Signé par Monsieur le Maire,*

*1<sup>er</sup> vice-président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque,*

*Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques,*

*Kotte ECENARRO*

AFFICHÉ À LA MAIRIE : le 11.09.2019





# HENDAIKO HERRI KONTSEILUA

2019ko irailaren 18 asteazkeneko bilkura, 18:30ean

## GAI ZERRENDA

- I – 2019ko UZTAILAREN 17 ASTEAZKENEKO HERRI KONTSEILUAREN AKTA ONARTZEA  
II – DELIBERAMENDUAK

### Txostengilea: Kotte ECENARRO j.

- 091.2019 - Herri Kontseiluak eman ahalmen ordezkartuz auzapezak hartu erabakiak  
092.2019 - Aldatze-erabakia – Aurrekontu nagusia

### Txostengilea: Richard IRAZUSTA j.

- 093.2019 – Lanpostuen taula  
094.2019 – Ordu gehigarriak  
095.2019 – Dirulaguntza “Il était une fois... un rêve” elkarteari – Haurtzainen Etxea

### Txostengilea: Christelle CAZALIS and.

- 096.2019 – Ohiz kanpoko dirulaguntza “Les trois chemins” elkarteari  
097.2019 – Ohiz kanpoko dirulaguntza ALAIK abesbatzari

### Txostengilea: Isabelle POLA LAKE and.

- 098.2019 – “LEGARRALDE” lur ekintza hitzarmen baten izenpetzea Euskal Herriko Tokiko Lur Erakunde Publikoarekin

### Txostengilea: Martine ANSAULT LECUONA and.

- 099.2019 – 2019ko itsas arraun Munduko Txapelketa – Ohiz kanpoko dirulaguntza

### Txostengilea: Chantal KEHRIG COTTENÇON and.

- 100.2019 - Administrazio orokorra – Asurantzak kontratu ezberdinen hartzea – 2020-2025 urteak  
101.2019 - Jean MERMOZ karrika, 10 kokatu eraikin multzo baten zaharberitzeko obrak - Ko-obralaritzak kontratua Pirinio Atlantikoetako Departamenduaren eta Hendaiako Udalaren artean  
102.2019 – Aldagune Multimodalerako hitzarmena  
103.2019 – Bideozaintza aitzindagietarako hitzarmenak  
104.2019 – Dirulaguntza eskaera inbertsio publikoa sustatzeko tokiko funtsari - AD'AP 2019 finantzamendu planaren onartzea

Sinatzailea: Auzapez jauna  
Euskal Hirigune Elkargoaren 1. Lehendakariordea,  
Pirinio Atlantikoetako Departamendu Kontseilari,  
Kotte ECENARRO

HERRIKO ETXEAN AFIXATUA: 2019-09-11n



*Fau*

MAIRIE D'HENDAYE

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du mercredi 18 septembre 2019**  
**18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ

\_\_\_\_\_ Votes CONTRE

\_\_\_\_\_ Abstentions

**RAPPORT**

**OBJET :** DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**RAPPORTEUR :** M. Kotte ECENARRO

**N° :** 091.2019

- En application des dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions suivantes prises en vertu des délégations accordées par délibérations du Conseil Municipal des 28 avril 2014 et 7 janvier 2015 :

**059.2019 du 11 juillet 2019 :** Convention d'occupation précaire local communal – bureau n° 10 – bâtiment des transitaires – ZI des Joncaux – 18, rue Leku Eder – le Groupement Européen de Coopération territoriale (GECT) « Eurorégion Aquitaine – Euskadi – Navarre » : redevance mensuelle de 1 307,22 € TTC pour 2019, avec révision annuelle en fonction de l'indice INSEE du Coût de la Construction (ICC), l'indice de départ étant celui du 3<sup>ème</sup> trimestre 2018 (1 733).

**060.2019 du 15 juillet 2019 :** Prestations intellectuelles – Assistance à Maître d'Ouvrage – Passation de marchés publics d'assurance construction pour un montant de 850 € HT.

**061.2019 du 15 juillet 2019 :** Prestations intellectuelles – Assistance à Maître d'Ouvrage – Prestations Annexes à l'Audit 2019 – Suivi des marchés publics d'assurance et conseils pour un montant de 800 € HT annuel soit 4 800 € HT pour les 6 années de contrat.

**062.2019 du 18 juillet 2019 :** Port de Plaisance – mise en conformité de la station carburant – Mission SPS – Mission passée avec la Société VIGEIS 64 pour un montant de 1 045,00 € HT.

**063.2019 du 31 juillet 2019 :** Curage des bassins de rétention – Marché de travaux passé avec la Société BERTIÈRE François pour un montant de 4 725,00 € HT.

**064.2019 du 31 juillet 2019 :** Nettoyage de la zone d'endigage des Joncaux – Marché de travaux passé avec la Société BERTIÈRE François pour un montant de 7 100,00 € HT.

**065.2019 du 06 août 2019 :** Signature d'une convention de mise à disposition d'un appartement de 82 m<sup>2</sup> au Centre d'Accueil de l'Autoport – 3 rue de l'Autoport par la Société KHEOPS SÉCURITÉ pour un montant de 10,00 €/par personne/par jour soit 360,00 €.

**066.2019 du 09 août 2019 :** Fourniture et livraison de repas aux restaurants scolaires – Marché 2019-2022 passé avec ELIOR, pour un tarif TTC fixé pour un repas en liaison froide à 2,67 € par enfant âgé de 3 à 5 ans et à 3,03 € par adulte et par enfant âgé de 06 à 12 ans.

**067.2019 du 22 juillet 2019** : Ancien Centre de Secours – projet de déconstruction partielle et de confortement de l'existant – Lot 2 : démolitions gros œuvre et renforcement de structure – Marché de travaux passé avec la Société BTPS PAYS BASQUE ADOUR pour un montant de 189 251,36 € HT.

**068.2019 du 16 août 2019** : Signature d'une convention de mise à disposition des locaux dans le groupe scolaire Jean JAURÈS et de la salle de musique, rue Pierre LOTI, Association ORAIN DUN/K, à titre gratuit.

**069.2019 du 16 août 2019** : Signature d'une convention de mise à disposition du cinéma « Les Variétés » - Syndicat LAB, à titre gratuit.

**070.2019 du 2 septembre 2019** : Réfection des tribunes du Stade Ondarraitz – Lot 1 : maçonnerie – Marché de travaux passé avec la société GTM BATIMENT AQUITAINE pour un montant HT de 16 032,00 €.

**071.2019 du 2 septembre 2019** : Réfection des tribunes du Stade Ondarraitz – Lot 2 : peinture – Marché de travaux passé avec la société LORENZI PAU pour un montant HT de 47 477,65 €.

**072.2019 du 2 septembre 2019** : Réfection des tribunes du Stade Ondarraitz – Lot 3 : étanchéité – Marché de travaux passé avec la société SAE pour un montant HT de 44 591,50 €.

**073.2019 du 2 septembre 2019** : Réfection des tribunes du Stade Ondarraitz – Lot 4 : échafaudages – Marché de travaux passé avec la société BASQUE ECHAFAUDAGE pour un montant HT de 30 980,00 €.

**074.2019 du 2 septembre 2019** : Autorisation de mise à disposition de la salle polyvalente d'enseignement et de création artistique et culturelle du Complexe DENENTZAT avec l'association ABOLICAO CAPOEIRA.

**075.2019 du 2 septembre 2019** : Autorisation de mise à disposition de la salle polyvalente d'enseignement et de création artistique et culturelle du Complexe DENENTZAT avec l'association ABRAZO 64,

**076.2019 du 2 septembre 2019** : Autorisation de mise à disposition de la salle polyvalente d'enseignement et de création artistique et culturelle du Complexe DENENTZAT avec l'association ALMA GITANA.

**077.2019 du 2 septembre 2019** : Autorisation de mise à disposition de la salle polyvalente d'enseignement et de création artistique et culturelle du Complexe DENENTZAT avec l'association COMPAGNIE DES MYSTÉRIEUSES COIFFURES.

**078.2019 du 2 septembre 2019** : Autorisation de mise à disposition de la salle polyvalente d'enseignement et de création artistique et culturelle du Complexe DENENTZAT avec l'association DANTZA CARIOCA.

**079.2019 du 2 septembre 2019** : Autorisation de mise à disposition de la salle polyvalente d'enseignement et de création artistique et culturelle du Complexe DENENTZAT avec l'association EASAC Ecole d'Acrobatie du Spectacle Arts du Cirque.

**080.2019 du 2 septembre 2019** : Autorisation de mise à disposition de la salle polyvalente d'enseignement et de création artistique et culturelle du Complexe DENENTZAT avec l'association FIT FORM.

**081.2019 du 2 septembre 2019** : Autorisation de mise à disposition de la salle polyvalente d'enseignement et de création artistique et culturelle du Complexe DENENTZAT avec l'association groupe folklorique LUIXA.

**082.2019 du 2 septembre 2019** : Autorisation de mise à disposition de la salle polyvalente d'enseignement et de création artistique et culturelle du Complexe DENENTZAT avec l'association HENDAIA GYMNASIQUE VOLONTAIRE.

**083.2019 du 2 septembre 2019** : Autorisation de mise à disposition de la salle polyvalente d'enseignement et de création artistique et culturelle du Complexe DENENTZAT avec l'association HISTOIRE DANS LE VENT.

084.2019 du 2 septembre 2019 : Autorisation de mise à disposition de la salle polyvalente d'enseignement et de création artistique et culturelle du Complexe DENENTZAT avec l'association LE PETIT THÉÂTRE DES CHÉCHÉNIAS.

085.2019 du 2 septembre 2019 : Autorisation de mise à disposition de la salle polyvalente d'enseignement et de création artistique et culturelle du Complexe DENENTZAT avec l'association LES TROIS CHEMINS.

086.2019 du 2 septembre 2019 : Autorisation de mise à disposition de la salle polyvalente d'enseignement et de création artistique et culturelle du Complexe DENENTZAT avec l'association THÉÂTRE DES CHIMÈRES.

087.2019 du 2 septembre 2019 : Autorisation de mise à disposition de la salle polyvalente d'enseignement et de création artistique et culturelle du Complexe DENENTZAT avec l'association VIA CORPO.

088.2019 du 2 septembre 2019 : Autorisation de mise à disposition de la salle polyvalente d'enseignement et de création artistique et culturelle du Complexe DENENTZAT avec l'association AGORA.

**MARCHÉS PASSÉS SUR DÉLÉGATION ARTICLE L2122-22 DU CGCT**  
(Fournitures et Services < à 209 000 € et Travaux < à 1 000 000 € HT)

IDENTIFICATION	DÉSIGNATION DU LOT CONCERNE	TITULAIRE	MONTANT € HT	DATE NOTIFICATION
PORT DE PLAISANCE MISE EN CONFORMITÉ DE LA STATION CARBURANT MISSION SPS	LOT UNIQUE	VIGEIS 64	1 045.00	18/07/19
CURAGE DES BASSINS DE RÉTENTION	LOT UNIQUE	BERTIERE FRANCOIS	4 725.00	31/07/19
NETTOYAGE DE LA ZONE D'ENDIGAGE DES JONCAUX	LOT UNIQUE	BERTIERE FRANCOIS	7 100.00	31/07/19
ANCIEN CENTRE DE SECOURS PROJET DE DÉCONSTRUCTION PARTIELLE ET DE CONFORTEMENT DE L'EXISTANT	LOT 2 : DÉMOLITION, GROS ŒUVRE ET RENFORCEMENT DE STRUCTURE	BTPS PAYS BASQUE ADOUR	189 251.36	22/07/19
RÉFECTION DES TRIBUNES DU STADE ONDARRAITZ	LOT 1 : MACONNERIE	GTM BATIMENT AQUITAINE	16 032.00	02/09/19
	LOT 2 : PEINTURE	LORENZI PAU	47 477.65	02/09/19
	LOT 3 : ETANCHEITE	SAE	44 591.50	02/09/19
	LOT 4 : ECHAFAUDAGES	BASQUE ECHAFAUDAGE	30 980.00	02/09/19

MAIRIE D'HENDAYE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du mercredi 18 septembre 2019  
18 h 30

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ  
\_\_\_\_\_ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ  
\_\_\_\_\_ Votes CONTRE

\_\_\_\_\_ Abstentions

**RAPPORT**

**OBJET :** ANNÉE 2019 – DÉCISION MODIFICATIVE n° 2 – BUDGET PRINCIPAL  
**RAPPORTEUR :** M. Kotte ECENARRO  
**N° :** 092.2019

Il est nécessaire d'apporter plusieurs modifications au budget principal, constitutives de la décision modificative n° 2 que je vous propose d'accepter.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRE	Propositions nouvelles	CHAPITRE	Propositions nouvelles
011	Charges à caractère général	73 670	
012	Charges de personnel		
014	Atténuation de produits		
65	Autres charges de gestion courantes	17 336	
66	Charges financières		
67	Charges exceptionnelles		
022	Dépenses imprévues	- 20 936	
<b>TOTAL</b>		<b>70 070</b>	
023	Virement à la section d'investissement	- 64 190	
042	Opérations d'ordre entre sections		
<b>TOTAL</b>		<b>- 64 190</b>	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT DÉPENSES</b>		<b>5 880</b>	
013	Atténuations de charges		
70	Produits des services		
73	Impôts et taxes		
74	Dotations et participations		
75	Autres produits gestion courante	5 880	
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>		<b>5 880</b>	
042	Opérations d'ordre entre sections		
002	Excédent de fonctionnement reporté		
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES</b>		<b>5 880</b>	

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DÉPENSES			RECETTES	
CHAPITRE		Propositions nouvelles	CHAPITRE	
			Propositions nouvelles	
20	Immobilisations incorporelles	113 500	10	Dotations fonds et réserves
204	Subventions d'équipements versées		13	Subventions d'investissement
21	Immobilisations corporelles	- 159 700	16	Emprunts et dettes assimilés
23	Immobilisations en cours	- 14 190	024	Produits des cessions d'immobilisations
10	Dotations, réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées		16	Emprunts et dettes assimilées
020	Dépenses imprévues	-3 800		
<b>TOTAL</b>		<b>- 64 190</b>	<b>TOTAL</b>	
040	Opérations d'ordre entre sections		040	Opérations d'ordre entre sections
041	Opérations patrimoniales	107 660	041	Opérations patrimoniales
001	Déficit d'investissement reporté		021	Virement de la section de fonctionnement
<b>TOTAL</b>		<b>107 660</b>	<b>TOTAL</b>	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES</b>		<b>43 470</b>	<b>TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>49 350</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	

MAIRIE D'HENDAYE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du mercredi 18 septembre 2019  
18 h 30

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ

\_\_\_\_\_ Votes CONTRE

\_\_\_\_\_ Abstentions

**RAPPORT**

**OBJET :** TABLEAU DES EFFECTIFS DES PERMANENTS N° 5

**RAPPORTEUR :** M. Richard IRAZUSTA

**N° :** 093.2019

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail, des besoins du service et des missions assurées, il vous est proposé de créer :

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019

Filière Administrative :

- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet

Filière Technique :

- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (29 h)

A compter du 18 novembre 2019

Filière Administrative :

- 1 poste cadre d'emploi des adjoints administratifs ou des rédacteurs à temps complet

A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019

Filière Technique :

- 1 poste cadre d'emplois des techniciens à temps complet

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020

Filière Technique :

- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet

Et de fermer :

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019

Filière Police :

- 2 postes de brigadier-chef principal à temps complet

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020

Filière Technique :

- 1 poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois créés seront inscrits au budget de l'exercice.

MAIRIE D'HENDAYE

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du mercredi 18 septembre 2019**  
**18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ

\_\_\_\_\_ Votes CONTRE

\_\_\_\_\_ Abstentions

**RAPPORT**

**OBJET :** MODALITÉS DE RÉALISATION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES  
ET COMPLÉMENTAIRES

**RAPPORTEUR :** M. Richard IRAZUSTA

**N° :** 094.2019

Conformément aux décrets n° 91-875 du 6 septembre 1991 sur le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux, et n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif au régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les agents dont le corps de référence est celui de la fonction publique de l'Etat,

Considérant la délibération du 19 septembre 2017 autorisant la filière police municipale à effectuer des heures supplémentaires.

Considérant qu'il y a lieu de compléter la délibération susvisée ;

Peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire ou du chef de service, les agents titulaires à temps complet, de catégorie C ou B, relevant des cadres d'emplois des rédacteurs, des adjoints administratifs et des adjoints techniques travaillant au sein du service de la police municipale, du secrétariat de la direction des services techniques et du secrétariat général.

Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps complet ne pourra excéder 25 heures par mois.

DÉCIDE, après en avoir délibéré,

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

MAIRIE D'HENDAYE

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du mercredi 18 septembre 2019  
18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ

\_\_\_\_\_ Votes CONTRE

\_\_\_\_\_ Abstentions

**RAPPORT**

**OBJET :** SUBVENTION À L'ASSOCIATION « IL ÉTAIT UNE FOIS... UN RÊVE » - MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

**RAPPORTEUR :** M. Richard IRAZUSTA

**N° :** 095.2019

Deux habitantes d'Hendaye ont créé l'association « Il était une fois... un rêve », pour porter la création d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM).

L'association est déclarée en Sous-Préfecture depuis le 10 janvier 2019.

Les MAM sont un mode de garde regroupant 3 assistantes maternelles dans des locaux communs destinés à l'accueil de 12 enfants maximum de moins de 3 ans.

L'association a sollicité Monsieur le Maire pour la recherche de locaux.

La Société Anonyme d'Habitation à loyer modéré ICF Habitat Atlantique a accepté d'attribuer au CCAS un logement social de type 5 au sein de la Résidence Atabala pour une mise en sous-location à une MAM.

Par convention, le CCAS a donc mis ce logement en sous-location à l'association « Il était une fois... un rêve » le 15 août 2019, moyennant une redevance d'occupation égale au loyer augmenté des provisions pour charges fixé par ICF.

Maintenant que l'association dispose de locaux, les demandes d'agrément auprès du Conseil départemental vont pouvoir être faites ce qui laisse prévoir une ouverture en novembre 2019.

Pour faire face aux charges d'équipement et d'aménagement des locaux et en l'absence de recette dans l'attente de l'accueil des premiers enfants l'association a besoin de financement.

Compte tenu de l'intérêt de cette création qui vient accroître l'offre de places d'accueil d'enfants de moins de 3 ans dans la commune,

Je vous propose d'allouer, à cette association, une subvention de 10 000 €.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 sous-fonction 64 du budget principal.

MAIRIE D'HENDAYE

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du mercredi 18 septembre 2019**  
**18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ

\_\_\_\_\_ Votes CONTRE

\_\_\_\_\_ Abstentions

**RAPPORT**

**OBJET :** L'ASSOCIATION « LES TROIS CHEMINS » – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE  
**RAPPORTEUR :** Mme Christelle CAZALIS  
**N° :** 096.2019

Les associations « Les Trois chemins » et « OROITZA » se sont associées dans la création d'une pièce de théâtre intitulée : « 1609, année sombre en Labourd » ; pièce qui évoquera les événements tragiques survenus au début du XVIIème, dans notre province.

Ce spectacle, suivi d'une conférence débat, sera présenté, à MENDI ZOLAN, en juin 2020. Il inclut une dimension pédagogique et s'adresse aux collégiens de troisième et aux lycéens. A ce titre, des partenariats ont été noués avec le lycée Ramiro de Saint-Jean-de-Luz et le Lycée d'enseignement professionnel d'Hendaye.

La Commission Culture, souhaite favoriser de telles initiatives communes entre associations hendayaises. Des comédiens amateurs et des habitants d'Hendaye seront les acteurs de ce spectacle.

Je vous propose donc d'allouer à l'association « Les Trois Chemins », porteuse de la demande, une subvention exceptionnelle de 3 000 € permettant de faire face à des dépenses telles que la création de décors, l'acquisition de costumes, etc...

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 sous-fonction 313 du budget principal.

MAIRIE D'HENDAYE

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du mercredi 18 septembre 2019**  
**18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ

\_\_\_\_\_ Votes CONTRE

\_\_\_\_\_ Abstentions

**RAPPORT**

**OBJET :** CHORALE ALAIAK – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE  
**RAPPORTEUR :** Mme Christelle CAZALIS  
**N° :** 097.2019

L'association « ALAIAK » est très investie dans la vie associative et l'animation de notre ville. Elle fêtera, le 12 octobre prochain, son 35<sup>ème</sup> anniversaire.

Elle sollicite la Ville pour une participation financière à cet événement.

Je vous propose donc d'allouer, à cette association, une subvention exceptionnelle de 3 000 € lui permettant d'équilibrer le budget de cette manifestation.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 sous-fonction 311 du budget principal.

MAIRIE D'HENDAYE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du mercredi 18 septembre 2019  
18 h 30

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ

\_\_\_\_\_ Votes CONTRE

\_\_\_\_\_ Abstentions

**RAPPORT**

**OBJET :** SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ACTION FONCIÈRE « LEGARRALDE »  
AVEC L'EPFL PAYS BASQUE

**RAPPORTEUR :** Mme Isabelle POLA LAKE

**N° :** 098.2019

Par courrier en date du 3 Octobre 2018, la commune d'Hendaye a sollicité l'EPFL Pays Basque pour intervenir sur le secteur d'intervention dit « LEGARRALDE », propriété de la SAFER Aquitaine Atlantique, dans l'objectif de constituer une réserve foncière destinée à terme à la mise en œuvre d'un projet agricole privilégiant les circuits courts l'agriculture raisonnée et si possible l'agriculture biologique ;

Par délibération du 9 Novembre 2018 l'EPFL Pays Basque a validé le principe de cette intervention ;

Par délibération du conseil municipal en date du 29 Novembre 2018, la commune d'Hendaye a demandé à l'EPFL Pays Basque de déposer un dossier de candidature auprès des services de la SAFER Nouvelle Aquitaine et proposait une durée de portage de 20 ans ;

Lors du comité de Direction en date du 25 Juin 2019 la SAFER Nouvelle Aquitaine a validé la candidature de l'EPFL Pays Basque aux conditions suivantes :

- **Prix : 519 000 Euros**
- **Parcellaire : 11ha32a72ca**

Lieu dit	Section	N°	Anc. n°	Div	Subdiv	Surface	NC	NR
LEGARRALDE	AD	0118				44 a 75 ca	BR	BT
LEGARRALDE	AD	0119		F1		12 a 42 ca	P	T
LEGARRALDE	AD	0119		F2		7 a 25 ca	P	P
LEGARRALDE	AD	0120				24 a 58 ca	T	T
LEGARRALDE	AD	0121		F1	*	1 ha 12 a 20 ca	P	T
LEGARRALDE	AD	0121		F2	*	1 ha 12 a 00 ca	P	P
LEGARRALDE	AD	0121		F3	*	20 a 00 ca	P	BT
LEGARRALDE	AD	0122			J	84 a 70 ca	P	P
LEGARRALDE	AD	0122			K	10 a 00 ca	BT	P
LEGARRALDE	AD	0123				85 a 76 ca	T	T
LEGARRALDE	AD	0124				54 a 38 ca	T	T
LEGARRALDE	AD	0125		F1		18 a 22 ca	P	P
LEGARRALDE	AD	0125		F2		7 a 00 ca	P	P
LEGARRALDE	AD	0126		F1		48 a 76 ca	T	T
LEGARRALDE	AD	0126		F2		64 a 96 ca	T	P
LEGARRALDE	AD	0127		F1		7 a 69 ca	P	T
LEGARRALDE	AD	0127		F2		9 a 30 ca	P	P
LEGARRALDE	AD	0128		F1		11 a 51 ca	J	T
LEGARRALDE	AD	0128		F2		21 a 29 ca	J	P
DE LEGARRALDE	AD	0129				24 a 50 ca	S	P
LEGARRALDE	AD	0130				88 a 40 ca	P	P
LEGARRALDE	AD	0131				18 ca	S	BT
LEGARRALDE	AD	0132				80 a 50 ca	BR	BT
ORIO	AD	0133				33 a 40 ca	P	P
ORIO	AD	0134				1 ha 34 a 30 ca	BT	BT
ORIO	AD	0155				3 a 89 ca	T	P
ORIO	AD	0156				10 a 78 ca	P	P

A la suite de cette décision il convient désormais de procéder à l'acquisition des biens concernés et d'établir les relations conventionnelles avec l'EPFL Pays Basque dans le cadre d'une convention d'Action Foncière d'une durée de 20 ans adaptée aux différentes dimensions du projet.

En synthèse, la Convention d'Action Foncière « LEGARRALDE » précise :

- que les biens acquis seront portés à l'échelle du secteur d'intervention durant la durée conventionnée (20 ans) avec remboursement par annuités ;
- que des frais de portage (1%HT) seront annuellement appliqués sur le capital porté restant dû ;
- qu'en fin de portage ou par anticipation, les biens acquis par l'EPFL Pays Basque seront directement rétrocédés au maître d'ouvrage de l'opération.

**Le Conseil Municipal délibère et décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention d'Action Foncière qui est proposée par l'EPFL Pays Basque.

MAIRIE D'HENDAYE

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du mercredi 18 septembre 2019  
18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ

\_\_\_\_\_ Votes CONTRE

\_\_\_\_\_ Abstentions

**RAPPORT**

**OBJET :** CHAMPIONNAT DU MONDE 2019 - AVIRON DE MER – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

**RAPPORTEUR :** Mme Martine ANSAULT-LECUONA

**N° :** 099.2019

Les championnats du monde d'aviron de mer se dérouleront, à HONG KONG, du 1<sup>er</sup> au 3 novembre prochain.

Madame Jessica BERRA, moult fois titrée tant au niveau national qu'international, concourra à cette compétition en portant haut et fort les couleurs nationales et aussi hendayaises.

Elle sollicite de la Ville d'HENDAYE, une subvention exceptionnelle de 1 336 € pour boucler le budget nécessaire à cette participation.

Je vous propose donc d'allouer une subvention exceptionnelle de 1336 € à l'association « ENDAIAKA » pour participer aux frais occasionnés par cette compétition.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 sous-fonction 40 du budget principal.

MAIRIE D'HENDAYE

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du mercredi 18 septembre 2019**  
**18 h 30**

<b>DÉCISION</b>
. Adopté UNANIMITÉ _____ Abstentions
_____
_____
. Adopté MAJORITÉ _____ Votes CONTRE
_____
_____
_____ Abstentions
_____
_____

**RAPPORT**

**OBJET :** ADMINISTRATION GÉNÉRALE – SOUSCRIPTION DE DIVERS CONTRATS  
D'ASSURANCES – ANNÉES 2020 -2025  
**RAPPORTEUR :** Mme Chantal KEHRIG COTTENÇON  
**N° :** 100.2019

Quatre contrats d'assurances correspondant aux risques :

- « Responsabilité Civile de la Commune et risques annexes »,
- « Dommages aux biens et risques annexes »,
- « Flotte automobile et risques annexes »,
- « Risques statutaires » (pour le personnel affilié à la CNRACL),

arrivaient à terme au 31 décembre 2019.

La Ville a donc lancé, par avis d'appel public à la concurrence du 05 juin 2019, un Appel d'Offre Ouvert Européen, pour un marché public de prestations de services en assurances, d'une durée de six ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, constitué de 5 lots, correspondant respectivement aux risques suivants : « Responsabilité Civile de la Commune et risques annexes », « Protection Juridique des Élus et des Agents de la Collectivité », « Dommages aux biens et risques annexes », « Flotte automobile et risques annexes », « Risques statutaires » pour le personnel affilié à la CNRACL.

Quelques définitions concernant ces 5 lots.

Le Lot 1 « Responsabilité Civile et risques annexes » a pour objet principalement d'assurer les conséquences pécuniaires de la responsabilité administrative ou civile de la Collectivité, du fait de l'exercice de ses activités et compétences et du fait des activités des élus et des agents de la Collectivité (quelque soit leur statut : fonctionnaire, stagiaire, agent contractuel, mis à disposition, collaborateur bénévole...).

Le Lot 2 « Protection juridique des Élus et des agents de la Collectivité » a pour objet de garantir la protection juridique des Élus et des agents de la Collectivité, en cas de survenance d'un litige et notamment la défense des droits des assurés, dans un cadre amiable comme dans un cadre judiciaire si une solution transactionnelle n'a pas été trouvée. La prise en charge s'étend aux frais de procès et aux honoraires des mandataires (avocats) intervenus pour la défense des assurés devant une juridiction.

Le Lot 3 « Dommages aux biens et risques annexes » a pour objet de couvrir différents risques pouvant survenir sur le patrimoine immobilier et mobilier de la Ville dont elle est propriétaire, mais aussi détentrice ou locataire.

Les principaux événements garantis sont notamment l'incendie, l'explosion, la tempête, la grêle, les dégâts des eaux, les bris de glace, le vol, les dommages électriques, les catastrophes naturelles.

Pour information, la surface à assurer est de 66 700 m<sup>2</sup>.

Le Lot 4 « Flotte automobile et risques annexes » a pour objet d'assurer l'ensemble des véhicules automobiles, engins, remorques, cyclomoteurs..., soumis notamment à l'obligation d'assurance prévue à l'article L.211-1 du Code des Assurances et dont la Ville est propriétaire ou dont elle a la garde ou l'usage.

Une garantie « tous risques » et une garantie minimale sont prévues.

Elles varient en fonction de l'ancienneté des véhicules concernés.

Le parc « automobile » de la Collectivité comprend actuellement 85 véhicules (véhicules légers, scooters, tracteurs, remorques, balayeuses, chariots élévateurs...).

Le Lot 5 « Risques statutaires » du personnel affilié à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) a pour objet de garantir une partie des prestations mises à la charge des Collectivités Territoriales, en application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, régissant le statut des agents de la Fonction Publique Territoriale.

Les risques garantis, au titre de ce lot, sont les suivants :

- accident ou maladie imputable au service, maladies professionnelles et frais médicaux.

Actuellement, la Ville compte 246 fonctionnaires affiliés à la CNRACL.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 05 juillet 2019 a déclaré recevable l'ensemble des candidatures des lots 1, 2, 3, 4 et 5.

Après analyse, la Commission d'Appel d'Offres a décidé :

- d'attribuer le lot 1 « Responsabilité Civile et risques annexes » à SMACL ASSURANCES, pour une prime annuelle de 27 043,53 € TTC,
- d'attribuer le lot 2 « Protection Juridique des Élus et des agents de la Collectivité » à SMACL ASSURANCES, pour un forfait de 3 899,00 € TTC,
- d'attribuer le lot 3 « Dommages aux biens et risques annexes » à la compagnie VHV, pour une prime annuelle de 31 710,96 € TTC en formule 2 (franchise tous dommages à 0 € excepté certains cas)
- d'attribuer le lot 4 « Flotte Automobile et risques annexes » à SMACL ASSURANCES, pour une prime annuelle de 28 675,68 € TTC,

- d'attribuer le lot 5 « Risques statutaires » à SMACL ASSURANCES, avec un taux de 1,05 % en solution de base -formule 2 (franchise 0 jour)

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les Marchés Publics correspondant aux lots attribués par la Commission d'Appel d'Offres du 05 juillet 2019, aux conditions retenues par la Commission et telles précitées,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de ces marchés publics.

MAIRIE D'HENDAYE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du mercredi 18 septembre 2019  
18 h 30

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ

\_\_\_\_\_ Votes CONTRE

\_\_\_\_\_ Abstentions

**RAPPORT**

**OBJET :** RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉNOVATION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 10 RUE JEAN MERMOZ - CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES ET LA VILLE D'HENDAYE

**RAPPORTEUR :** Mme Chantal KEHRIG COTTENÇON

**N° :** 101.2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 2-II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985, modifiée par l'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

VU le projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage annexé à la présente délibération,

VU LE RAPPORT PAR LEQUEL MADAME L'ADJOINTE EXPOSE CE QUI SUIT :

L'ensemble immobilier qui abritait l'EHPAD Haizpean sis 10, rue Jean Mermoz est un bâtiment d'environ 1800m<sup>2</sup> articulé sur 4 niveaux.

Il abrite à ce jour l'accueil de loisirs sans hébergement et des activités associatives communales.

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Ville d'Hendaye de réhabiliter ce bâtiment pour en faire un outil adapté et pertinent aux différents usages et occupations des associations et services communaux,

**CONSIDÉRANT** la volonté du Département des Pyrénées -Atlantiques de réorganiser son antenne SDSEI Nive/Nivelle d'Hendaye aujourd'hui implantée au Centre d'Accueil de l'Autoport sis ZI des Joncaux dans des locaux plus adaptés aux missions et aux effectifs actuels de ces services,

**CONSIDÉRANT** la compétence et le savoir-faire du Département en matière de rénovation, entretien et construction de bâtiments,

Les 2 collectivités ont donc décidé de mener conjointement une opération de réhabilitation de ce bâtiment avec une répartition des surfaces ainsi définie :

- R+1 pour le Département (environ 400 m<sup>2</sup>) qui abritera l'antenne SDSEI d'Hendaye (service social départemental). Cette partie deviendra alors propriété du Département pour un prix de 900€/m<sup>2</sup> conforme à l'avis du service local des domaines. La superficie exacte sera déterminée au terme d'une division en volume. La Ville d'Hendaye s'étant déjà engagée par une « promesse de vente » à procéder à la cession aux conditions précitées. Le montant estimé est 355 000 €.
- RDC (600m<sup>2</sup>), R+2 (400m<sup>2</sup>) et R+3 (400m<sup>2</sup>) pour la Ville d'Hendaye.

Une convention de co-maîtrise d'ouvrage jointe en annexe doit être conclue afin de définir les conditions de réalisation de cette co-maîtrise d'ouvrage en application notamment de l'article L24.22-12 du Code de la Commande Publique.

La convention précise les points suivants :

- maîtrise d'ouvrage désignée : les deux parties conviennent de désigner comme maître d'ouvrage unique de l'opération le Département des Pyrénées-Atlantiques qui assurera la conduite d'opération.
- étendue de la mission de maîtrise d'ouvrage unique : la mission s'étend depuis la programmation, le choix de la maîtrise d'œuvre, la procédure de passation des marchés publics de travaux, la conduite des opérations jusqu'à la réception des ouvrages et le quitus final. Le suivi des actions en garantie (de parfait achèvement et décennale notamment) sera assuré par la Ville d'Hendaye pour la partie restant sa propriété après réception des ouvrages.
- conditions financières : le coût prévisionnel des travaux est estimé à 3 504 000 € TTC.

La répartition des coûts d'opération entre la Ville d'Hendaye et le Département des Pyrénées-Atlantiques se fera au prorata des surfaces attribuées à chaque collectivité.

Au stade de pré-programme, la répartition des coûts prévisionnels s'établit comme suit :

- 22 % à la charge du Département, soit 770 880 € TTC pour le Département (non déduits le FCTVA et les subventions),
- 88 % à la charge de la Ville d'Hendaye soit 2 733 120 € TTC (non déduits le FCTVA et les subventions) auxquels s'ajoutent les frais de conduite d'opération soit 135 000 € TTC.

Cette répartition prévisionnelle sera précisée par avenant à la convention une fois le programme de l'opération établi.

Le Département des Pyrénées-Atlantiques fera l'avance et assurera la liquidation des dépenses de cette opération. La Ville d'Hendaye procédera au remboursement du Département au fil de l'eau de l'opération sur présentation de factures d'acomptes.

Pour la Commune cette opération va permettre de répondre à un double objectif :

- réhabiliter le Centre de Loisirs sans hébergement qui est le plus important de la Commune,
- créer sur les étages une « Maison des Associations » qui permettra de répondre aux nombreuses demandes de locaux tout en mutualisant des services aux Associations.

Pour travailler sur la programmation du CLSH comme pour la partie consacrée aux Associations, il est proposé de constituer un groupe de travail ad-hoc composé de conseillers municipaux.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1. d'engager les dépenses suivantes sur le programme pluriannuel d'investissement :
  - 2 733 120 € TTC dans le cadre de l'OPCT (Opération pour le Compte d'un Tiers) et des travaux réalisés par le Département pour le compte de la Ville d'Hendaye,
  - 135 000 € TTC dans le cadre des frais de conduite d'opération menée par le Département.
2. d'approuver la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département des Pyrénées-Atlantiques relative à la réalisation de travaux de rénovation de l'ensemble immobilier sis 10 rue Jean Mermoz dans les conditions précitées ci-dessus,
3. d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville d'Hendaye ainsi que tous les actes et pièces afférents à cette opération,
4. de désigner 7 conseillers municipaux pour le groupe de travail chargé de la programmation de cet ensemble immobilier :
  - 1) Mme Chantal KEHRIG COTTENÇON,
  - 2) Mme Nicole BUTORI,
  - 3) M. Iker ELIZALDE,
  - 4) Mme Isabelle POLA LAKE,
  - 5) M. Jean-Michel ARRUABARRENA,
  - 6) M. Jean-Michel GIANSAINTI,
  - 7) 1 conseiller municipal de l'opposition.

MAIRIE D'HENDAYE

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE du mercredi 18 septembre 2019  
18 h 30**

**DÉCISION**

. Adopté UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ

\_\_\_\_\_ Votes CONTRE

\_\_\_\_\_ Abstentions

**RAPPORT**

**OBJET :** CONVENTION DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DU PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL (PEM) DE LA GARE D'HENDAYE (AMÉNAGEMENTS D'INTERMODALITÉS URBAINS)

**RAPPORTEUR :** Mme Chantal KEHRIG COTTENÇON

**N° :** 102.2019

Les études d'avant-projet du pôle d'échange multimodal (PEM) Elgarrekin d'Hendaye menées sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat des mobilités Pays Basque-Adour (SMPBA) ont été validées en Comité de pilotage du 29 avril 2019.

Conformément aux décisions du COPIL et à l'avancement du projet, il a été convenu l'élaboration d'une convention partenariale de financement pour la réalisation des travaux des aménagements urbains du PEM.

Le programme global de travaux comprend conformément aux études AVP arrêtés les équipements suivants :

- l'aménagement d'un parvis piétons voyageurs au droit des gares SNCF et Euskotren (éligible fonds FEDER),
- la réalisation d'une station multimodale facilitant les correspondances entre les différents modes notamment bus, cars interurbains et scolaires, taxis, vélostation (avec sanitaires) intégrant le réaménagement de l'accès au parking EFFIA,
- la réalisation d'une connexion multimodale à la Véloodyssée intégrant la requalification du Boulevard du Général de Gaulle (RD 912) et de l'Avenue d'Espagne avec insertion d'une piste cyclable,

Portant sur un montant total de 4,64M€ HT d'études et de travaux, la convention de financement associera les concours de l'Union Européenne pour un total de 43% (1,96M€ du FEDER et du POCTEFA), du SMPBA et de la CAPB pour 23% (1,07M€), de la Région Nouvelle Aquitaine pour 15% (0,71M€) et de la Ville pour 9% (0,43M€).

Le concours du Département correspondant à environ 10% du projet sera appelé dans le cadre de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de voirie concernés par le projet sur le Bd du Général de Gaulle et l'Avenue d'Espagne (RD 912).

Le démarrage de travaux d'aménagement est prévu début novembre 2019 pour finaliser en juillet 2020.

Il autorise Monsieur le Maire :

- à approuver la convention de financement des travaux des espaces urbains d'intermodalités du pôle d'échanges Elgarrekin de la gare d'Hendaye,
- à solliciter les concours financiers du Département dans le cadre d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la RD 912,
- à signer tout acte s'y rapportant,
- à signer les documents liés aux concours de financements européens POCTEFA et FEDER.

MAIRIE D'HENDAYE

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du mercredi 18 septembre 2019  
18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ

\_\_\_\_\_ Votes CONTRE

\_\_\_\_\_ Abstentions

**RAPPORT**

**OBJET :** CONVENTIONS POUR FAÇADES VIDÉPROTECTION  
(convention de servitude d'ancrage)

**RAPPORTEUR :** Mme Chantal KEHRIG COTTENÇON

**N° :** 103.2019

La ville d'Hendaye a décidé, dans le but de renforcer son dispositif de sécurité, de mettre en place un système de vidéoprotection, conformément aux dispositions de la Loi d'Orientation et de Programmation sur la Sécurité Intérieure.

L'autorisation d'exploitation du système de vidéoprotection a été accordée par arrêté préfectoral en date du 30/07/2019.

Les études réalisées préalablement aux travaux d'installation du dispositif de vidéoprotection, ont conclu qu'eu égard aux objectifs poursuivis (pertinence des prises de vue), certains éléments devaient être fixés en façade d'immeubles pour lesquels l'autorisation des propriétaires serait nécessaire.

La ville d'Hendaye a donc fait part aux divers propriétaires de ses intentions et a sollicité conjointement les autorisations suivantes :

- Autorisation d'installer le dispositif
- Autorisation de maintenir le dispositif avec un droit d'accès permanent

La présente convention a pour objet de formaliser cet accord et de préciser les conditions d'implantation et d'entretien des fixations éléments techniques énoncés en objet, les droits et obligations de chacun des intervenants.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire :

- à signer les conventions à intervenir

MAIRIE D'HENDAYE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du mercredi 18 septembre 2019  
18 h 30

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ

\_\_\_\_\_ Votes CONTRE

\_\_\_\_\_ Abstentions

**RAPPORT**

**OBJET :** DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT AD'AP 2019

**RAPPORTEUR :** Mme Chantal KEHRIG COTTENÇON

**N° :** 104.2019

Dans le cadre d'une demande de subvention au fonds de soutien à l'investissement public local, les services de l'Etat demandent un plan de financement approuvé et la confirmation de l'inscription budgétaire des crédits correspondants ; il vous est proposé :

- d'approuver le plan de financement prévoyant pour l'année 2019 une dépense de 141 497.75 € HT financée comme suit :
  - 30% de subvention au titre du fonds d'investissement (Etat) soit 42 449.33 € HT,
  - 70% (commune) soit 99 048.42 € HT.
- Les dépenses précitées sont prévues à l'article 2313 du budget principal 2019.